Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Affiché le
ID : 026-212602940-20221121-D202252-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	15
	Votants :	15
	Quorum atteint	

L'an deux mille vingt-deux, le 21 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, COINTE Catherine, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL, LARAT Cyril, PERROT Paul, PERCHE Stéphane, LE MEUR Hélène, POUZIN Laurent, DELENCRE Florian, GUERIN Freddy, REY Christian.

Date de convocation : 14 novembre 2022 Date d'affichage : 14 novembre 2022

Absents représentés : Secrétaire de séance : Catherine COINTE

N° 52-2022 – MODIFICATION TARIF LOCATION SALLE DES FETES AU 01-01-2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes au 01/01/2023.

Il propose les tarifs suivants :

Période du 1er avril au 30 septembre :
Personnes domiciliées dans la commune : 218 €
Personnes non domiciliées dans la commune : 425 €

Période du 1er octobre au 31 mars :
Personnes domiciliées dans la commune : 275 €
Personnes non domiciliées dans la commune : 504 €

Maintien de l'occupation gratuite pour les associations locales.
Une caution de 500 € sera demandée pour toute location ainsi qu'un chèque de caution « ménage » de 180 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **Accepte** les tarifs proposés par le Maire ainsi que les consignes ci-dessus.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents à cet effet.

La présente délibération sera exécutoire :
- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré le 21/11/2022.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 - Drôme